

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 décembre 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 7 novembre 2016
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Transfert du surplus Lac Marieville
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de don - Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu
 - 6.2 Demande de don – Fondation Emergo
 - 6.3 Demande de don – Société d'Histoire des Quatre Lieux
 - 6.4 Demande de contribution – Clinique Médicale du Collège
 - 6.5 Demande de don – Fondation Les Enfants de l'Opéra
 - 6.6 Demande de subvention – Tourisme Rougemont
 - 6.7 Pétition citoyenne pour la modification du règlement autorisant les ventes de garage
 - 6.8 Demande d'appui – Association du Mont Rougemont
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption : Règlement 2016-220 modifiant le règlement 2014-188 décrétant un règlement d'emprunt pour le programme de mise aux normes des installations septiques
8. Administration et greffe
 - 8.1 Nomination des comités municipaux
 - 8.2 Nomination du comité consultatif d'urbanisme
 - 8.3 Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées
 - 8.4 Modification de l'administrateur principal – AccèsD
 - 8.5 Réception provisoire – Rue Jean-Baptiste-Jodoin
 - 8.6 Équilibrage du rôle d'évaluation foncière Triennal 2018-2019-2020
 - 8.7 Demande à la MRC de Rouville – Cours d'eau
9. Loisirs
 - 9.1 Modification de la *Politique d'incitation à l'activité sportive et culturelle*
 - 9.2 Modification des coûts de location des salles municipales
10. Urbanisme
 - 10.1 Dérogation mineure – 475, rue Olivier-Guimond

- 10.2 Dérogation mineure – 316, rue Jean-Baptiste-Jodoin
- 10.3 Modification du projet – 125, la Petite-Caroline
- 10.4 Modification du projet – 1003 – 1013, rue Principale
- 10.5 PIIA 755, rue Principale, agrandissement
- 11. Incendie
 - 11.1 Nomination au poste de lieutenant au sein du Service Incendie de la Municipalité de Rougemont
- 12. Dépôt de documents
 - 12.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 14. Période de questions réservée à l'assistance
- 15. Levée de la séance.

Procès-verbal **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

9 personnes assistent à la séance.

16-12-3034

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3035

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3036

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 5 décembre 2016;

Pour un montant total de 153 074.92 \$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 5 décembre 2016 au montant de 39 681.87 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

que mentionné dans la résolution de décembre 2015 (15-12-2778);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'aviser la Fondation Collège Santé que la municipalité de Rougemont refuse de hausser sa contribution et versera 28 050 \$ à la Fondation, soit un montant de 10.00\$ par citoyen.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3041

Demande de don – Fondation « Les Enfants de l'Opéra »

CONSIDÉRANT QUE la Fondation « Les Enfants de l'Opéra » adresse au conseil municipal une demande d'aide financière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'adresse aux citoyens de la région et a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants et adolescents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra » un montant de 250\$ à titre de participation financière pour l'année 2017.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3042

Demande de subvention - Tourisme Rougemont

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Tourisme Rougemont adresse au conseil municipal une demande d'aide financière de 60 000\$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour but de faire rayonner Rougemont ;

CONSIDÉRANT QUE au cours des années précédentes, la municipalité a avisé l'organisme de l'importance d'acquiescer son autonomie et d'impliquer plus fortement les membres et producteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de verser à Tourisme Rougemont un montant de 30 000\$ à titre de participation financière pour l'année 2017, payable en deux versements, soit 15 000\$ en janvier et 15 000\$ en mars. Il est de plus résolu d'offrir l'aide de la coordonnatrice aux loisirs et tourisme ainsi que des employés municipaux et de prêter gratuitement la salle du 11 chemin de Marieville durant les Week-ends Gourmands.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3043

Pétition citoyenne pour la modification du règlement autorisant les ventes de garage

CONSIDÉRANT QUE une pétition de 32 signataires a été déposée afin que le conseil municipal se penche sur la possibilité de permettre les ventes de garage une fois par mois par adresse civique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire étudier plus amplement les avantages et répercussions avant de prendre une décision finale, mais pour l'instant favorable à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'enclencher des modifications du règlement de zonage afin de permettre les ventes de garage plus souvent (possiblement quatre (4) fois par an.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3044

Demande d'appui – Association du Mont Rougemont

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Mont Rougemont souhaite déposer une demande de financement via le Programme de Soutien aux Projets Structurants de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'AMR, en collaboration avec Nature-Action Québec, vise à permettre la réalisation d'une entente de conservation pour le terrain où est situé le Lac Marieville (situé dans la montagne de Rougemont) et débiter des actions de gestion et mise-en-valeur dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la préservation du lot ciblé et l'accessibilité aux élèves et scouts de Marieville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'aviser la MRC de Rouville via le Programme de Soutien aux Projets Structurants que la municipalité de Rougemont a été mise au courant du projet de l'AMR et qu'elle appuie les démarches entreprises, conditionnellement à ce que l'organisme obtienne l'accord des propriétaires visés.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3045

Adoption : Règlement 2016-220 modifiant le règlement 2014-188 décrétant un règlement d'emprunt pour le programme de mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'article 118.3.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit que les municipalités n'ont pas l'obligation de soumettre aux personnes habiles à voter un emprunt fait afin de se conformer à une ordonnance du Ministère, du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de modifier le règlement 2014-188 comme suit :

ARTICLE 1

Le titre du règlement est dorénavant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-188 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 70 000\$ ET UN EMPRUNT DE 70 000 \$

POUR LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ARTICLE 2

L'article 2 est modifié afin de se lire comme suit;

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 70 000 \$ pour les fins du présent règlement afin de fournir une aide financière remboursable aux citoyens afin de les aider à se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

ARTICLE 3

L'article 3 est modifié afin de se lire comme suit;

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un maximum de 70 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

Nomination des comités municipaux

Monsieur le maire nomme les comités municipaux 2017 comme suit;

| | | | |
|---------------------|-----------------------|---|-------------------|
| Finances : | MM. Jeannot Alix | & | Normand Lacroix |
| Voirie : | MM. Pierre Dion | & | Jeannot Alix |
| Eau potable : | MM. Pierre Dion | & | Bruno Despots |
| Incendie : | MM. Normand Lacroix | & | Bruno Despots |
| Loisirs : | MM. Éric Fortin | & | Michel Arseneault |
| Tourisme : | MM. Éric Fortin | & | Jeannot Alix |
| Bibliothèque : | MM. Normand Lacroix | | |
| Piste cyclable : | MM. Michel Arseneault | | |
| Sécurité publique : | MM. Pierre Dion | | |

16-12-3046

Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de nommer les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme :

Élus : Michel Arseneault
Éric Fortin

Citoyens : Sylvain Dansereau
Benoit Bouthillier
Wayne Doucet

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3047

Nomination des administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de nommer MM. Pierre Dion, Michel Arseneault et Bruno Despots à titre d'administrateurs de la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / St-Césaire ainsi que Monsieur Jeannot Alix à titre de substitut.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3048

Modification de l'administrateur principal – AccèsD Affaires

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que Madame Kathia Joseph, directrice générale de la Municipalité de Rougemont soit

désignée comme administrateur principal auprès de AccèsD Affaires, cette résolution annule toutes les nominations antérieures.

Vote pour : 5

Vote contre :

M. Jeannot Alix déclare ses intérêts dans le dossier qui va suivre et sort de la salle à 20h13.

16-12-3049

Réception provisoire – Rue Jean-Baptiste-Jodoin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a signé, en octobre 2010 et octobre 2012 des ententes de travaux municipaux autorisant les promoteurs (9225-4713 Québec inc.) à réaliser les infrastructures de la rue Jean-Baptiste-Jodoin;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont remis à la municipalité les plans tel que construits, le certificat de réception provisoire et l'attestation de conformité signé par leur ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE à première vue, les documents semblent conformes et refléter la réalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient deux lettres de garantie au montant de 25 000\$ chacune, valide jusqu'au 31 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la réception provisoire de la rue Jean-Baptiste-Jodoin (# de lots : 4 734 416, 4 914 859, 5 302 878 et 5 302 879). La municipalité se réserve le droit d'exiger tous les tests qu'elle croit et juge nécessaire avant la réception finale de la rue et ce, tel que prévu aux ententes précédemment signées.

Vote pour : 4

Vote contre :

M. Jeannot Alix réintègre la salle à 20h15.

16-12-3050

Équilibrage du rôle d'évaluation foncière Triennal 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2017 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de moins de 5 000 habitants de reconduire (rôle reconduit) intégralement un rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal de trois ans lorsque le dernier rôle a fait l'objet d'une telle équilibrage;

CONSIDÉRANT QU' il appartient à la municipalité de mandater ou non l'évaluateur de son intention de rééquilibrer le rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations fournies par l'évaluateur Jean-Pierre Cadin, É.A. la médiane prévisionnelle de 2018 serait de 95% et que l'impact d'une rééquilibrage serait moindre sur la valeur foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'aviser la firme Jean-Pierre Cadrin, évaluateurs inc. et la MRC de Rouville que la Municipalité de Rougemont souhaite reconduire le rôle d'évaluation triennal 2015-2016-2017 pour les années 2018-2019 et 2020.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3051

Demande à la MRC de Rouville – Cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 7 novembre dernier, deux résolutions (16-11-3017 et 16-11-3018) au sujet des cours d'eau Branche 3 du Cours d'eau Soulanges, Rang des Dix Terres et Rang Double;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec la directrice générale de la MRC de Rouville, Madame Susie Dubois ainsi qu'avec la Coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, Madame Marie-Eve Brin, la situation a été éclaircies et qu'il importe de préciser les attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il importe, dans un premier temps, d'effectuer les études d'ingénierie nécessaires afin d'établir les problématiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de demander à la MRC de Rouville de faire réaliser les études d'ingénierie pour les trois dossiers précédemment cités en 2017. Suite aux études d'ingénierie, la Municipalité et la MRC seront en mesure d'évaluer le coût des travaux et d'établir la possibilité de faire ceux-ci en régie interne, si tel est le cas, la municipalité s'engage à signer une entente en ce sens avec la MRC. Compte tenu de la complexité des dossiers « Branche 3 du Ruisseau Soulanges » et du cours d'eau Rang Double, la Municipalité demande aussi à la MRC d'inscrire en option la délimitation des bassins versants lors du processus d'appel d'offres professionnel en ingénierie.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3052

Modification de la *Politique d'incitation à l'activité sportive et culturelle*

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter les modifications de la Politique d'incitation à l'activité sportive et culturelle tel que proposé.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3053

Modification des coûts de location des salles municipales

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter les modifications des coûts de location des salles municipales tel que proposé.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3054

Dérogation mineure – 475, rue Olivier-Guimond

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Benoît Bernard, à l'égard d'un projet d'abri d'auto attenant au bâtiment principal sur le lot 1 715 623;

CONSIDÉRANT QU' une analyse du projet a déjà été réalisée pour un abri d'auto d'une superficie de 31,21 m² selon la résolution CCU-16-10-04;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été modifiée afin de construire un abri d'auto d'une superficie de 22,3 m²;

CONSIDÉRANT QUE le projet déroge de 9,72 m², soit 12,5 % supérieur à la partie habitable;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes;

- La dérogation mineure est trop importante;
- Le garage existant a déjà une superficie appréciable.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour les mêmes raisons que celles recommandées par le CCU.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3055

Dérogation mineure – 316, rue Jean-Baptiste-Jodoin

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Monsieur Daniel Garrett, à l'égard d'un projet de construction d'une clôture sur le lot 5 302 874;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à porter la hauteur permise pour une clôture en cour arrière de 2 m à 3 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il pourrait y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il n'a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne recommande pas au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes;

- La dérogation mineure est trop importante;
- Accepter la dérogation mineure ouvre la porte à des précédents;
- La hauteur de la clôture n'influencera pas sur le motif de la demande.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour les mêmes raisons que celles recommandées par le CCU.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3056

Modification du projet – 125, la Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QU' un plan a été déposé le 16 septembre 2016 par Monsieur Francis Lavoie, représentant de la compagnie 9327-0221 Québec Inc. pour la modification de la construction sise au 125, La Petite-Caroline;

- CONSIDÉRANT QUE le plan original, du projet intégré comprenant également les bâtiments 141 et 145 La Petite-Caroline, n'a pas été respecté lors de la construction;
- CONSIDÉRANT QUE le projet consistait à fournir à l'ensemble des locataires des espaces de remisage dans la moitié du sous-sol du 125, La Petite-Caroline;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan a été déposé, sans explication;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan n'a que 11 espaces de rangement alors que le projet intégré comprend 17 logements;
- CONSIDÉRANT QUE des armoires de cuisine, des sorties pour laveuse et sècheuse et une salle de bain complète ont été installées sans autorisation;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accepter le nouveau plan et d'exiger du propriétaire de respecter les plans originaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu de refuser le nouveau plan et d'exiger du propriétaire de respecter les plans originaux.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3057

Modification du projet – 1003 – 1013, rue Principale

- CONSIDÉRANT QU' un plan a été déposé le 16 septembre 2016 par Monsieur Francis Lavoie, représentant de la compagnie 9327-0221 Québec Inc. pour la modification du projet situé au 1003 à 1013, rue Principale;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan a été déposé, sans explication;
- CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan est incomplet;
- CONSIDÉRANT QUE certains travaux ont été effectués sans permis et ne respectent pas la réglementation;
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de ne pas accepter le nouveau plan et d'exiger du propriétaire de fournir minimalement les informations suivantes :
- Fournir le plan de drainage du stationnement;
 - Indiquer sur le plan les matériaux pour le stationnement et les bordures;
 - Indiquer sur le plan toutes les dimensions du stationnement;
 - Indiquer le nom des végétaux qui seront plantés;
 - Fournir un croquis de la clôture opaque à réaliser, incluant les matériaux utilisés;

- Fournir un plan de construction des remises;
- Fournir une lettre explicative du projet;
- Si des garages sont prévus, fournir les plans de construction et déposer les demandes de permis à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de refuser le nouveau plan et d'exiger du propriétaire de fournir minimalement les informations demandées par le CCU.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3058

PIIA 755, rue Principale, agrandissement

CONSIDÉRANT QUE la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Daniel Massé, pour la compagnie les Industrie Lassonde Inc. à l'égard d'un projet d'agrandissement sur les lots 1 715 542 et 4 663 922;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et les plans d'architecte de Francis Lussier, architecte, datés du 21 novembre 2016 ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction conditionnellement à ce que les couleurs des matériaux de l'agrandissement soient identiques ou semblables à la partie existante;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction conditionnellement à ce que le type de revêtement et les couleurs soient présentés au CCU et acceptés par le Conseil avant leur installation.

Vote pour : 5

Vote contre :

16-12-3059

Nomination au poste de Lieutenant du Service Incendie

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Ostiguy, lieutenant du Service Incendie a pris sa retraite du milieu des incendies et il y a lieu de procéder à une nomination afin de le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dominique Caron agissait déjà à titre de Lieutenant intérimaire depuis plus d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu nommer Monsieur Dominique Caron à titre de Lieutenant de l'équipe 1 du Service Incendie et d'ajuster son salaire horaire à cet effet.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Pierre Dion.

16-12-3060

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^{ème} jour de décembre 2016

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire